



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **SONIA BACKÈS APPELLE À LA PLUS GRANDE VIGILANCE FACE AUX SOINS ALTERNATIFS PROPOSÉS PAR LES NOUVEAUX GOUROUS**

Le Parquet de Tours vient de mettre un homme en examen des chefs d'homicide involontaire, abus de faiblesse, mise en danger de la vie d'autrui et exercice illégal des professions de médecin et pharmacien. Ce dernier, qui se présentait comme naturopathe, organisait des stages de « cures hydriques ». Au cours d'un de ces stages, en août 2021, une femme de 44 ans a trouvé la mort.

Ce dramatique événement rappelle les dangers auxquels s'exposent les individus qui décident, de gré ou non, d'abandonner les soins prodigués par la médecine traditionnelle pour leur préférer uniquement ceux délivrés par des charlatans. Il est indispensable de rappeler que ces gourous profitent de la vulnérabilité des personnes fragiles, exercent en dehors de tout cadre légal et pratiquent des méthodes qui ne sont reconnues par aucune institution publique ou aucun ordre médical.

En octobre 2022, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) alertait l'opinion publique sur les dangers liés à ces nouvelles formes de dérives sectaires. Dans son rapport d'activité, elle soulignait une évolution générale du phénomène sectaire, mettant en exergue la multiplication de petites structures dans les domaines de la santé, du bien-être et de l'alimentation. Le rapport rappelait que des thérapies non conventionnelles, portant un risque important en matière de santé publique, s'étaient largement développées dans le cadre de la crise sanitaire en s'appuyant notamment sur des manipulateurs isolés et autonomes, qui propagent leur doctrine sur les réseaux sociaux.

Conscient de l'ampleur du phénomène, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organisera, au printemps, les premières assises des dérives sectaires. Réunissant les services de l'État, des responsables politiques, des scientifiques, des experts ainsi que les associations engagées dans la lutte contre les dérives sectaires, elles ont pour objectif de mieux sensibiliser l'opinion publique aux dérives sectaires mais surtout d'élaborer un plan d'action pluriannuel permettant d'adapter l'action de l'État ainsi que son arsenal juridique à l'évolution du phénomène.

La secrétaire d'État à la Citoyenneté, Sonia Backès, déclare : *« Il est indispensable que les Français soient mieux informés sur les risques importants qu'ils encourent pour leur santé lorsqu'ils participent à ce genre de stages encadrés par des charlatans qui profitent de leur fragilité pour s'enrichir. Si je comprends le désarroi que certains peuvent ressentir face à leur situation médicale, il est essentiel qu'ils n'abandonnent pas les soins traditionnels, seuls à pouvoir les guérir. Ce travail de sensibilisation de l'opinion publique doit être mené de manière collective. Aussi, j'appelle les organes de presse ainsi que les plateformes numériques à faire preuve de la plus grande responsabilité dans cette entreprise ».*

Elle ajoute *« les assises que nous organiserons au printemps donneront enfin à l'État les moyens de lutter contre ces nouvelles formes de dérives sectaires en renforçant la Miviludes, mais également en faisant émerger de nouvelles propositions pour poursuivre ceux qui abusent des faiblesses psychologiques ou physiques de nos concitoyens ».*